

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 27 janvier, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026
présents	6	
Votants	7	
procuration	1	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY
Représentés		Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Monsieur Jérémy VALLAS
Absents excusés		Mesdames Audrey PENIN, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/01/06
Reconduction du classement en commune touristique

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que deux niveaux de classement sont prévus pour les communes qui s'investissent dans le développement d'une politique touristique sur leur territoire. Le premier niveau se matérialise par l'obtention de la dénomination en commune touristique régie par les articles L.133-11 et L.133-12 du code du tourisme.

De plus, la réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006 (et le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1), crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques.

La dénomination de commune touristique est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité pour les touristes.

Le classement actuel de la commune de Vallorcine arrivant à échéance en septembre 2021, il est recommandé de reconduire la démarche.

En parallèle, l'Office de Tourisme doit bénéficier d'un classement. A ce jour, l'Office de Tourisme de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, compétent sur le territoire, est classé sur l'ensemble du territoire communautaire en catégorie 1.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

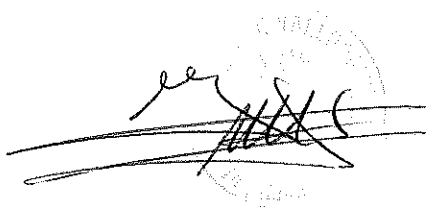
- **APPROUVE** la demande de renouvellement du classement de la commune de Vallorcine en commune touristique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à solliciter à nouveau la dénomination de commune touristique et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 11/02/2026
Télétransmis en Préfecture le : 11/02/2026
Notifié ou publié le : 11/02/2026

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches